

Elections aux Conseils d'UFR

Le Directeur de l'UFR de MATHEMATIQUE ET D'INFORMATIQUE

- VU le livre VII du code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU les statuts de l'UFR de Mathématique et d'Informatique

DECIDE

Article 1

Les élections partielles des représentants des personnels enseignants et des étudiants au Conseil de l'UFR de Mathématique et d'Informatique se tiendront le mercredi 23 novembre 2022.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : **1 siège**
- Collège des étudiants : **1 siège (collège des masters)**

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Jeudi 3 novembre 2022	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Lundi 14 novembre 2022 avant 16 heures	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi (15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin)	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Mardi 15 novembre 2022	Publication et affichage des candidatures	
Vendredi 18 novembre 2022	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Mardi 22 novembre 2022 avant 16 heures	Date limite de dépôt des procurations	
SCRUTIN Mercredi 23 novembre 2022 de 9 heures à 16 heures Lieu : Salle de réunion de l'IREM – RDC Bâtiment de l'IRMA pour les enseignants-chercheurs (rang A) et les étudiants de M1 et M2 Mathématiques Scolarité Informatique RDC Bâtiment J Pôle API – Illkirch pour les enseignants-chercheurs (rang A) et les étudiants de M1 et M2 Informatique		
Mercredi 23 novembre 2022	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 25 novembre 2022	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 30 novembre 2022	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

CERDAN Sandrine
Salle de réunion de l'IREM – RDC bâtiment IRMA
UFR de Mathématique et d'Informatique
7 rue René Descartes
67084 Strasbourg cedex

Article 4

Madame Sandrine CERDAN est nommée Présidente du Bureau de vote.
Madame Sandrine ALBERELLI et Madame Claudine HUMBERT sont nommées assesseurs.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Madame Sandrine CERDAN est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 3 octobre 2022

Le Directeur,

Michaël GUTNIC

